

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1046

présenté par  
Mme Pérol-Dumont, M. Rodet, Mme Coutelle, M. Claeys, Mme Boulestin,  
M. Boisserie, M. Jean-Michel Clément  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 11**

À l'alinéa 10, compléter la deuxième phrase par les mots :

« et le barreau Poitiers–Limoges, partie intégrante de l'axe sud Europe–Atlantique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le barreau TGV Limoges-Poitiers, doit être inscrit prioritairement dans la première liste de réalisation et non renvoyés à un programme complémentaire. Le tour de table financier n'a en effet pas soulevé de difficultés particulières et ce barreau est partie intégrante de l'axe Sud Europe Atlantique.